

[Spam] Enquête publique UVM des Lauriers Bagnols-en-Forêt

De: JmJ [REDACTED]
À: uvm-bagnols-epvar@administrations83.net

12/03/2021 08:12

Le 12 mars 2020

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Les 141 propriétaires et les habitants du lotissement La Lieutenante déplorent la demande de création par le SMIDDEV d'une unité de valorisation multifilières de déchets ménagers et assimilés à Bagnols-en-Forêt, site des Lauriers.

Cette nouvelle unité aura pour conséquence de renforcer le caractère de zone de traitement des déchets de ce territoire.

L'enquête publique n'est pas close que déjà le SMIDDEV annonce "À moyen terme, sous

réserve de la réalisation d'une installation complémentaire, le territoire du SMIDDEV disposera d'un autre exutoire : l'unité de méthanisation de la STEP du Reyran à Fréjus. Il

pourra également être mis à l'étude la possibilité de traiter des tonnages de biodéchets sur la plateforme de compostage La Poudrière du SMIDDEV à Puget-sur-

Argens. » (p. 43 de la pièce 9).

Le lotissement La Lieutenante n'est distant que de 2 km environ à vol d'oiseau du site des Lauriers et à moins d'un kilomètre de la plateforme de compostage de la Poudrière. Du

fait de sa proximité, les habitants du lotissement sont déjà très impactés par les nuisances olfactives de la décharge remise en activité. Ces nuisances olfactives sont régulièrement signalées à SRO PACA, organisme chargé de la surveillance des odeurs.

Les résidents de La Lieutenante ne comprennent pas le mépris des décideurs vis à

vis des populations qui vivent dans ce territoire. Il devient maintenant évident que chaque nouvelle enquête publique a pour but de transformer de manière irrémédiable cette zone en un territoire spécialisée dans le stockage et le traitement des déchets provenant non seulement d'une grande partie de l'est varois mais aussi de l'ouest des Alpes-Maritimes.

Les documents établis par le SMIDDEV pour chacune de ses enquêtes publiques ne font

pas apparaitre la densité du peuplement voisin. A moins de deux kilomètres, on trouve

des habitations individuelles, des lotissements, le village de Bagnols-en-Forêt, des campings qui accueillent plus de 15 000 personnes l'été, un camp militaire.

Dans ce secteur existent déjà à la Poudrière, un site de compostage industriel de déchets

végétaux, et au Capitou, une usine de traitement des déchets du bâtiment, une centrale

goudron et une centrale béton. De plus, va bientôt s'ouvrir au Capitou, une nouvelle usine

de regroupement et de transit de déchets dangereux et non dangereux.

Le site de compostage des Lauriers dégage des odeurs très fortes de bois pourri qui impactent le lotissement de la Lieutenante et la zone de loisirs située à proximité. Les trois unités des Lauriers en post-exploitation et les deux qui seront en activité, Lauriers et Vallon des Pins, **cela fait beaucoup pour le même endroit**. Il faut y ajouter la centrale de goudron du Capitou. Chacun de ces sous-ensembles rejette des gaz. Dans son avis, la Mission Régionale d'autorité environnementale (MRAE) constate qu'aucune analyse d'effets cumulés n'a été effectuée lors des évaluations environnementales des deux premières opérations constituant le projet de développement du site. Il apparaît désormais indispensable d'effectuer une analyse globale des impacts des trois opérations sur les thématiques du milieu naturel, des nuisances engendrées par les circulations de camions, sur les pollutions de l'air, des eaux et des sols et de conduire une démarche ERC (éviter – réduire – compenser) à cette échelle. L'UVM sera à l'origine de rejets atmosphériques canalisés (2 émissaires). Les polluants identifiés sont des poussières (PM10), des Composés Organiques Volatils (COV) du sulfure d'hydrogène, de l'ammoniac. (*Pièce 3. Etude d'impact page 59*) Les poussières (PM10) peuvent pénétrer dans les bronches. En plus des irritations, elles peuvent véhiculer virus, bactéries et champignons. Les Composés Organiques Volatils (COV) sont irritants, cancérigènes, néfastes pour les systèmes cardiovasculaires, respiratoires et nerveux. Le sulfure d'hydrogène et l'ammoniac ont aussi des conséquences sur la santé. Le seuil de discernement des odeurs est légalement autorisé à 175 heures par an dans un rayon de 3 km autour de l'usine (*page 279 de l'étude d'impact*). Ce qui signifie ça pourra sentir mauvais dans certaines limites, sur une partie de Bagnols-en-Forêt, dans le lotissement de la Lieutenante et les campings du Pin de la Lègue. Les épisodes méditerranéens de fortes pluies et d'inondations que nous avons connus en novembre décembre 2019, qui font suite à ceux des années 2010 et suivantes, devraient inciter les décideurs à ne plus installer de site de déchets sur un bassin versant qui envoie ses eaux dans la mer, à proximité d'un foyer important de population. La création de ce nouveau site va aggraver la pollution déjà existante. D'autant qu'il est prévu de stocker de l'amiante dans le site voisin du Vallon des Pins. Les feux de forêt constituent un autre danger et donc une source d'inquiétude pour les populations voisines. Un feu prenant naissance au niveau du dépôt de compostage de la

Poudrière pourrait s'étendre en direction du Vallon des Pins et de l'usine de valorisation.

Que se passerait-il alors, compte tenu que celle-ci est construite sur la décharge des Lauriers réouverte et agrandie, depuis début 2019 ?

Il est regrettable aussi que ce nouveau dépôt de déchets soit créé à proximité immédiate

du site Natura 2000 de la Colle du Rouet qui est une réserve de biodiversité importante.

Il existe pourtant dans d'autres territoires vides de population dans l'aire de la CAVEM comme le site de Malpasset à Fréjus ou celui de la Sablière à Roquebrune-sur-Argens. Les

territoires de la DPVa ou du SMED, pourvoyeurs de déchets pourraient eux-aussi accueillir

cette UVM.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, **l'ensemble des habitants du lotissement**

La Lieutenante sont contre la création par le SMIDDEV d'une unité de valorisation

multifilières de déchets ménagers et assimilés à Bagnols-en-Forêt, site des Lauriers.

Nous espérons que nos arguments seront entendus et nous vous adressons

Monsieur le

Commissaire Enquêteur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Mr Jungmann

[REDACTED]

83480 Puget sur Argens

